### 1 an de plan de sobriété AMU, quel bilan ?

### Premier bilan du plan de sobriété énergétique d’Aix-Marseille Université

Un an après l’adoption du plan de sobriété énergétique par son conseil d'administration, Aix-Marseille Université (AMU) dresse un bilan des actions entreprises et de leurs résultats sur les consommations d’énergie.

Aix-Marseille Université, convaincue de l’importance des enjeux en matière de transition écologique, a adopté en décembre 2022 un ambitieux plan de sobriété énergétique, comprenant des actions touchant à de nombreux domaines de la vie de l’université : exploitation des bâtiments, gestion des calendriers, achats, opérations de communication, etc.

Celles-ci s’avèrent cruciales dans un contexte de dérèglement climatique et de fort renchérissement du coût de l’énergie depuis plusieurs années. Fortement engagé, l’établissement se doit de s’inscrire dans une transition environnementale et dans la préservation des ressources. Pour rappel, les grandes actions du plan de sobriété ont consisté à :

* Régler la température de chauffage à 19° dans les locaux, là où cela est techniquement possible,
* Introduire davantage de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics de l’établissement,
* Conduire des expérimentations sur les sites volontaires, instaurant 2 jours de télétravail systématique, le lundi et le vendredi pendant les mois d’hiver, permettant une fermeture des bâtiments quatre jours consécutifs et une baisse de la consommation de chauffage,
* Instaurer, partout où cela était possible (à l’exception de certains bâtiments contenant des animaleries, laboratoires avec du matériel sensible, etc.) des périodes de fermeture commune, à hauteur de 4 semaines en 2023 et 5 semaines en 2024,
* Mener plusieurs campagnes de communication rappelant à la communauté universitaire les écogestes et leurs impacts,
* Conduire de premières actions de sensibilisation à destination des laboratoires, via notamment la relance du réseau des référents développement durable en lien avec le CNRS,
* Augmentation de la part des énergies renouvelables de l'établissement avec la livraison fin 2023 de la chaufferie biomasse du campus Luminy, centrales photovoltaïques en toiture sur SIMMAR (centre de simulation médicale) site Médecine Marseille Nord, Bâtiment 15 site St Charles, Bâtiment Pharmacie site Timone
* Renforcer les formations à destination des personnels en matière de développement durable.

**Quelques chiffres**

Toutes ces mesures ont permis d’obtenir une baisse de 4% de la consommation d’énergie pour l’Université sur la seule année 2023 (5% pour le gaz, 3% pour l’électricité). Depuis 2019, la baisse de la consommation d’énergie pour AMU atteint 7% (9% pour le gaz et 4% pour l’électricité).

En intégrant la correction des aléas climatiques, la baisse de la consommation d’énergie s’est élevée à 7% en 2023 par rapport à 2022 et à 5% par rapport à l’année 2019.

Verbatim Eric Berton :

*« Nous sommes très fiers des premiers résultats obtenus grâce au plan de sobriété. Cette trajectoire nous permet d’espérer le respect de l’objectif de réduction de 10% de la consommation d’énergie en 2024 par rapport à 2019, enjeu majeur du plan de sobriété. Il ne s’agit néanmoins que d’une première étape. Ces résultats prometteurs nous invitent à encore amplifier nos efforts en matière de sobriété et de transition écologique pour Aix-Marseille Université »*

### Nos actions pour 2024

Dans l’objectif de poursuivre sa réduction de consommation d’énergie, AMU a prévu de développer et renforcer ses efforts en matière de sobriété en 2024. Ces mesures consistent à :

* Élaborer une charte d’usage des locaux, déterminant les préconisations de l’établissement pour les nouveaux bâtiments et opérations de réhabilitation,
* Développer un plan de comptage de l’établissement, permettant de financer avec l’aide de l’État des compteurs et sous-compteurs électriques, préalables indispensables à l’instauration d’une démarche de maitrise de l’énergie à l’échelle de l’établissement,
* Amplifier les actions de sensibilisation à destination des laboratoires,
* Intégrer les démarches de sobriété dans le schéma directeur développement durable / responsabilité sociétale de l’établissement, qui constituera sa feuille de route stratégique pour ses actions de transition,
* Redynamiser le réseau des référents DD,
* Mise en place de réunions d'exploitation technique & énergie permettant de faire vivre le plan de sobriété dans la durée, accroitre la sobriété et déterminer des actions prioritaires par site.

Toutes ces initiatives s’inscrivent dans une démarche de réduction de la consommation d’énergie de l’établissement, qui doit atteindre 40% en 2030 et 60% en 2050 par rapport à l’année de référence\*, en cohérence avec les objectifs du décret tertiaire.

\* : année de référence comprise entre 2010 et 2019 selon les bâtiments